

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Vannina **NEGRONI**.

Membres : 4

N°2021/10

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	POGGI Dominique
MEMBRES ABSENTS	
FRIMIGACCI Lucie	LECA Ornella
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
POGGI Dominique	

OBJET : Création d'un emploi afin de faire face à l'absence d'une agente de la crèche.

Vu l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2020/07 du 10 décembre 2020 du Conseil d'administration de la crèche communale ;

Madame la Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents qu'il convient de créer un emploi afin de remplacer une agente de la crèche. Le contrat découlant de cet emploi démarrera le 4 octobre 2021 et prendra fin lorsque l'agente remplacée sera de retour. L'agent travaillera à temps non complet, du lundi au jeudi.

Madame la Présidente poursuit en indiquant que l'emploi créé relèvera du grade d'infirmier territorial en soins généraux de classe supérieure.

L'agent recruté sera tenu de surveiller les enfants qui lui seront confiés, de leur proposer des activités adaptées à leur âge, mais aussi de fournir une aide aux repas ainsi qu'aux soins de nursing.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de créer un emploi correspondant au grade d'infirmier territorial en ~~soins généraux~~ de classe supérieure au sein de la crèche municipale, afin de permettre le remplacement d'une agente à partir du 4 octobre 2021, et jusqu'à son retour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 2.

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina NEGRONI

